

M. l'Orateur suppléant: Le député semble mettre en doute l'exactitude du chronométrage. J'ai toujours constaté que les fonctionnaires de la Chambre sont très minutieux sur ce point. Je dois dire à l'honorable député qu'on a tenu compte des interruptions afférentes au rappel au Règlement.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, il est peu probable que je dépasse mon temps de parole étant donné qu'il ne reste que vingt minutes. Je me propose d'éviter, si je le puis, les répétitions ennuyeuses et j'espère apporter un ou deux arguments nouveaux au débat.

Nous étudions le bill n° 256,—je sais qu'on l'a déjà dit,—modifiant la loi sur la production de défense. On a déjà dit que c'est un simple projet de loi qui ne renferme que deux articles. Les notes explicatives indiquent que, pour ce qui est du premier article, le seul changement est la substitution du mot "quinze" au mot "dix". La deuxième article se lit ainsi:

Est abrogé l'article 41 de la dite loi.

Quoi de plus simple, en effet, que d'augmenter le traitement du ministre et de maintenir la loi en vigueur au delà du 31 juillet de l'an prochain? Tout ce qu'il nous faut pour cela c'est de prier la Chambre d'adopter en quelques minutes ce petit bill et de passer à autre chose. Mais ce n'est pas si simple que cela. Une mesure en apparence aussi inoffensive pose un véritable problème. Il s'agit en somme de proroger la loi sur la production de défense tout entière à l'exception de l'article 41. Allons plus loin; l'essentiel c'est de rendre la loi permanente.

Si j'ai bien compris ce que disait le ministre au début de la discussion, il a insisté sur le fait que l'état d'urgence se perpétuait et divers députés ont insisté là-dessus après lui. La définition que le dictionnaire Oxford donne du mot "emergency" est la suivante: "situation fortuite nécessitant une action immédiate". Je crois qu'il importe de ne pas perdre cette définition de vue. Nous avons tendance à utiliser ce mot en lui donnant un sens beaucoup plus large. Rien à l'heure actuelle n'indique une situation fortuite nécessitant une action immédiate. Au cours de sa première thèse, le ministre avait fondé celle-ci sur une situation critique ininterrompue et a souligné qu'un ministère permanent était essentiel pour retenir les employés expérimentés. Il y a eu une certaine unanimité d'opinion ici sur quelques-unes des questions qui ont été soulevées au cours de la discussion. Il y a eu complète unanimité quant à la nécessité d'un ministère permanent.

On s'entend pour dire que la situation internationale est incertaine. Tous ne sont pas d'avis cependant que des circonstances critiques existent en ce moment. Le ministre a dit que la situation est plus grave actuellement qu'en 1951. Nous ne nous souvenons pas que d'autres ministres aient dit la même chose récemment. Le premier ministre, qui, je le suppose, prendra part au débat au moment approprié, a traité des affaires internationales et nous a dit ce qu'il pensait de la situation, le 26 avril dernier, à la conférence fédérale-provinciale.

Je ne citerai pas son discours au long mais il est important, je crois, de connaître son opinion puisqu'elle peut influencer sur cette question de la production de défense. A cette occasion,—je cite ici la page 8 du compte rendu de cette réunion de la conférence fédérale-provinciale,—le premier ministre a déclaré:

Notre rencontre de 1950 a eu lieu sous la menace de la crise coréenne, et les ministres intéressés de plus près à la question nous ont parlé des devoirs urgents qui nous incombaient dans le domaine de la défense. La situation a changé depuis lors. Au premier abord, il semble que ce changement soit pour le mieux. Le combat a cessé. Fondamentalement, toutefois, la situation ne s'est pas améliorée, mais nous nous y sommes peu à peu habitués. Le monde demeure divisé et méfiant; il semble bien qu'il en sera ainsi pour plusieurs années.

Il parle ensuite de la gravité de la menace qui pèserait sur le Canada si un conflit de première importance éclatait. Voici ce qu'il dit,—je cite la même page:

Si une guerre importante éclatait, il faut s'attendre dès le début, c'est-à-dire dès les quelques premières heures, à de violentes attaques contre l'Amérique du Nord au moyen de puissantes armes nucléaires. Ces attaques seraient probablement lancées contre des objectifs au Canada non moins que contre ceux des États-Unis.

Voilà une vue assez alarmante de la situation mondiale, une vue qu'on devrait nous exposer ici, à la Chambre, si elle correspond aux faits, mais je n'y vois pas le signe d'une situation critique, telle que la définit le dictionnaire. Encore une fois, on s'entend sur certains points. Où n'est-on plus d'accord? Nous avons, de ce côté-ci de la Chambre, affirmé que les pouvoirs demandés sont excessifs, sauf état de circonstances exceptionnelles, et nous avons soutenu que ces pouvoirs ne devraient pas être permanents. Il est intéressant de noter ce qui s'est passé jusqu'ici.

On a essayé d'en venir à un compromis sur cette question au cours du débat qui s'est déroulé sur le projet de résolution au mois de mars. Ainsi que je le relève à la page 2108 du *hansard*, le député de Winnipeg-Nord-Centre disait alors:

D'ici là, j'espère,...